

## AGIRabcd et la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ)

### L'ORIGINE DE LA COLLABORATION

Le projet de collaboration entre la PJJ et AGIRabcd est né en 1996, à l'occasion d'un séminaire qui se déroulait à Paris, à la Défense, sous la présidence du ministère de la Ville et dont le thème portait sur l'action de parrainage de jeunes en entreprise par des retraités ou préretraités bénévoles.

Ce projet est parti d'un constat et d'une idée simple : les jeunes de la PJJ, à la différence des autres jeunes, ne disposent pas d'appuis relationnels dans la recherche d'un premier emploi. La collaboration entre la PJJ et AGIRabcd offre donc l'opportunité d'un parrainage de jeunes par des retraités bénévoles dont la plupart ont été cadres ou chefs d'entreprise. Par la même occasion, l'intervention des retraités apporte aux jeunes une image plus positive de l'entreprise, grâce, notamment, aux différents témoignages et messages qu'ils délivrent.

### L' ACCORD CADRE NATIONAL

Un nouvel accord national a été signé entre la PJJ et AGIRabcd, le 7 juillet 2010. L'objet de ce présent accord est de préciser les relations entre la DPJJ, les DIRPJJ (Directions Interrégionales PJJ) et AGIRabcd. L'intervention des membres d'AGIRabcd peut s'effectuer selon diverses formes : ateliers de recherche d'emploi, informations sur les métiers et le monde du travail, soutien du jeune dans son projet d'insertion, aide à la scolarité, apprentissage de la conduite automobile, initiation à l'usage informatique, séquences de prévention et d'éducation à la santé.....

Le but recherché étant de favoriser un rapprochement des jeunes confiés par l'autorité judiciaire avec le monde des entreprises, grâce aux bénévoles de l'association, et permettre ainsi une meilleure insertion de ces jeunes dans le monde du travail et, plus généralement, dans la société civile.

Jean-Claude GORRIQUER

Insertion.emploi@agirabcd.org

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

### Deux départs au Secteur Santé

*AGIRabcd adresse ses vifs remerciements à Geneviève PROST, créatrice du secteur Santé en 1991, et à Simone CUNCI, qui l'a rejointe en 1995*

Geneviève Prost, responsable-fondatrice du Secteur Santé au Siège, et Simone Cunci qui l'assistait depuis plus de 15 ans, viennent de quitter leurs fonctions.

Geneviève, médecin ophtalmologiste, a adhéré à AGIR en 1988. En décembre 1991, constatant que de nombreux membres du corps médical et para-médical avaient rejoint AGIR, elle organise avec Claude Faivre (Communication) la première « réunion Santé », à laquelle assistent, dit-elle, « une centaine de personnes » au Siège d'AGIR. C'est au cours de cette réunion qu'est décidée la création du « Secteur Médical », qui deviendra plus tard le Secteur Santé. Cette décision, souligne Geneviève, « a été très mal accueillie à l'époque par les Zones Géographiques (ZG), qui régnaient alors en maîtres à AGIR ». Mais l'hostilité des ZG n'a pas découragé notre héroïne, ancienne militante du MLF et personnalité battante : « plus ils m'attaquaient, plus j'avais envie de créer ce Secteur », ironise-t-elle. Geneviève est rejointe en 1995 par Simone Cunci, docteur en médecine et issue de l'industrie pharmaceutique, qui grâce à son savoir-faire et à ses relations au Ministère de la Santé, a amené un nouvel élan au Secteur Santé. Les medias (presse et TV) sont venus à AGIR faire des reportages. Les missions, essentiellement en Afrique, se sont beaucoup développées, avec l'aide du FAD (Fonds d'aide au développement) qui prenait les voyages en charge. C'est alors que les « réunions Santé » du premier jeudi du mois ont démarré. A ces réunions les adhérents du Secteur médical étaient invités à échanger leurs expériences au retour de missions avec ceux qui préparaient à leur tour un départ. « Le secteur Santé est devenu un pôle d'attraction car on y faisait de l'humanitaire et ça plaisait à beaucoup d'intervenants ».

« A Geneviève et à Simone, nous souhaitons bonne chance pour de nouvelles aventures ! »

Cécile de ROUVILLE

## SOMMAIRE

- ▣ la Protection Judiciaire de la Jeunesse
- ▣ Informations générales
- ▣ Activité formation
- ▣ Activités internationales

**Cette lettre interne à l'Association peut contenir des informations confidentielles. Elle n'est donc pas diffusable à l'extérieur**

### Nouvelles des délégations

A la réunion du Conseil d'Administration du 19 mai 2011, les décisions suivantes ont été prises :

**Sont confirmés dans leur fonction de délégué départemental :**

Jacques-Antoine **Rondeau** (PPC)  
Michel **Piot** (Somme)

Pierre **Bluche** (Haute-Normandie)  
**Sont confirmés dans leur fonction de délégué régional :**

Marie-Claude **Denisot** (Bourgogne)  
Guy **Bouthors** (Picardie)



Geneviève Prost et ...



Simone Cunci

## Missions à l'étranger : sécurité renforcée.

Le souci de la sécurité de nos adhérents partant à l'étranger est une constante des équipes du siège, et un déterminants de l'acceptation d'une mission.

Notre expérience nous permet d'alerter les volontaires sur les précautions à prendre aussi bien en matière de santé que dans les relations à établir sur place, en particulier lors d'événements exceptionnels.

Le risque zéro n'existe pas, et les appréciations peuvent diverger sur l'appréciation des risques. C'est pourquoi, nous avons choisi de nous en tenir à des règles simples et opposables.

Notre référence est l'appréciation du MAEE sur la sécurité dans les pays que l'on trouve sur son site à la rubrique « conseils aux voyageurs », et nous demandons à chacun de s'y référer.

De plus, notre appartenance à « France Volontaires », l'appui que nous apporte son réseau de correspondants peut nous aider dans des situations compliquées (cf le coup d'état au Niger l'an passé)

A nos règles habituelles, s'ajoutent les obligations suivantes :

Il ne sera pas donné suite à une demande de mission dans une zone notée « en rouge » sur ce site :

- une mission devant se dérouler en « zone orange », (déconseillée sauf raisons impératives), est examinée au cas par cas, et soumise à l'accord du délégué international. Cet accord est formalisé par écrit,
- les déplacements terrestres à travers ces zones sont soumis aux mêmes règles.
- chaque adhérent partant en mission devra s'inscrire en ligne, toujours sur le site du MAEE, conseils aux voyageurs, onglet « Ariane », qui correspond au signalement que chacun doit faire au consulat.

Ces nouvelles contraintes auront des incidences sur notre activité, mais il en va de la responsabilité de l'association à l'égard de ses adhérents

Jean-Pierre GEGOUT- Délégué International

## ACTIVITÉS INTERNATIONALES

### AGADIR (Maroc) : du handicap à l'intégration

Cette mission (livraison de matériel médical et divers) a été réalisée par la délégation d'Aquitaine Sud dans la zone d'Agadir, à la demande de l'association ESSALAM pour l'intégration des handicapés du Souss.

La demande du Président de l'association précisait « ce matériel sera d'une grande importance pour les personnes en situation de handicap, que l'association protège pour leur intégration socio-économique dans la province d'Inzegane »

Luc de Mary, Christian Janvre et Jean-Michel Pagès ont transporté, livré, (et instruit les destinataires sur l'usage), une cage thérapeutique, des fauteuils roulants, une table d'examen, des déambulateurs...des coussins anti-escarres, des vêtements d'enfants, des cartables, deux postes de télévision avec matériel didactique, des livres scolaires, des machines à coudre... des cannes...

Un véritable inventaire à la Prévert, offert par 11 donateurs et 5 agences consulaires. De quoi donner travail et espoir à une population rurale très défavorisée

## ACTIVITÉ FORMATION

### Plan de formation 2011

Finalisé, le plan de formation 2011 est présenté par la commission Formation, avec deux atouts majeurs :

- il symbolise la volonté de l'association d'inscrire la formation de ses bénévoles comme un élément majeur
- il est la transcription de besoins exprimés, synonyme d'une vitalité et d'une dynamique remarquables de la part de retraités.

Ce plan différencie les formations en fonction des publics et des contenus (cf. les trois niveaux du parcours de l'adhérent...). Il se décline en trois niveaux :

**niveau 3** : formations généralistes, dédiées aux responsables ou futurs responsables des délégations et du siège. Elles abordent le cœur même de notre vie associative : projet associatif, stratégie, gestion etc...

**niveau 2** : formations techniques spécifiques, Elles s'adressent à des responsables d'activités dans les délégations et au siège : Agiroute, ACE, éducation budgétaire, illettrisme. Elles concernent également des formations destinées aux éducateurs internationaux (AI) et aux futurs intervenants en mission.

**niveau 1** : formations décentralisées dans les délégations qui nous retournent peu d'informations les concernant. Ce qui explique qu'elles ne figurent pas dans le document

A partir du plan 2011, qui sera publié sur Intragir bien qu'incomplet par manque de retour d'information, cette nouvelle esquisse établit les bases du contenu que nous voulons donner au plan de formation 2012.

A ce propos nous recherchons un (ou une) gestionnaire pour la salle formation d'Intragir ! Nous avons des idées, mais....merci de vous faire connaître.

Josée JEANNERET - Présidente de la Commission Formation



### Livret AGIR

Rémunération

2,65 % par an (brut) depuis le **02/02/2011**

### PENSEZ-Y : le livret d'épargne solidaire

En plaçant votre épargne sur un livret AGIR, vous faites fructifier votre argent tout en soutenant des actions humanitaires. Épargne disponible et sans risque. **Le + solidaire** : 50 % des intérêts de votre livret sont versés au FAD (Fonds d'Aide au Développement) d'AGIRabcd. (Tous les détails sont sur Intragir).



Le succès de cette lettre dépendra de vous – Faites-nous parvenir les informations les plus significatives de vos actions dans votre région  
AGIRabcd – Service Communication 8, rue Ambroise Thomas PARIS 75009 – 01 49 49 18 41 [communication@agirabcd.org](mailto:communication@agirabcd.org)